



**La Confédération Générale du Travail**

**« Pour un service public de l'Équipement et de  
l'Environnement au service du public »**

# *Le Courrier*

## du Militant de l'Équipement et de l'Environnement

Site fédéral : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

N° 1415 du 17 OCTOBRE 2012

### Sommaire

	<u>Pages</u>
1. Agenda	2
2. Info brèves	2
3. Action du 23 octobre 2012 : communiqué de presse CGT – FSU	3
4. Action du 23 octobre 2012 : tract fédéral n° 3	4-7
5. Préavis de grève de l'UGFF pour le 23 octobre 2012	8
6. Demande d'audience de l'UGFF pour le 23 octobre 2012	9-10
7. Préavis de grève des Services Publics pour le 23 octobre 2012	11
8. Compte rendu : audience au cabinet des ministres D. BATHO et F. CUVILLIER	12-14
9. Enseignement maritime : demande d'audience CGT	15-17
10. DDI – REATE – RGPP : communiqué UGFF	18-20
11. Déclaration des élus au CT du CMVRH du 9 octobre 2012	21
12. Compte rendu CGT – FP de l'audience avec la Ministre sur le parcours professionnel / carrière et rémunération	22-26
13. Communiqué CGT : le 9 octobre 2012, une forte mobilisation	27
14. Projet de budget social : communiqué UGFF	28-29
15. Calendrier 2013 de la Fédération de l'Équipement – Environnement	30



## AGENDA

**Mercredi 17 octobre 2012** : Bureau CMFP

**Mercredi 17 octobre 2012** :  
Comité de suivi VNF

**Jeudi 18 octobre 2012** : CTC des DDI

**Jeudi 18 octobre 2012** : Réunion de l'UFR

**Vendredi 19 octobre 2012** :  
CGT / DRH : Pré CAP des Attachés

**Lundi 22 octobre 2012** :  
Réunion fédérale des élus CGT CAP TSDD

**Mardi 23 octobre 2012** :  
Action et grève CGT-FSU à l'Ecologie et Logement

**Mercredi 24 octobre 2012** : Bureau fédéral

**Jeudi 25 octobre 2012** : Secrétariat OFICT-CGT

**Vendredi 26 octobre 2012** :  
Cabinet Transports/CGT : Maritime

**Lundi 29 octobre 2012** :  
Bureau UGFF-CGT

**Mardi 30 octobre 2012** :  
Groupe d'échanges MEDDE

**Mercredi 31 octobre 2012** : Secrétariat fédéral

**Lundi 12 novembre 2012** :  
Bureau UGFF-CGT

**Mardi 13 novembre 2012** :  
Groupe d'échanges MEDDE

**Mercredi 14 novembre 2012** : Secrétariat fédéral

**Jeudi 15 novembre 2012** :  
CE de l'UGFF-CGT

**Jeudi 15 novembre 2012** : CCAS - Com n°1

**Jeudi 15 novembre 2012** : OS/DAM

**Vendredi 16 novembre 2012**  
CHSTCM : Comité de suivi

**Mercredi 21 novembre 2012** : CE fédérale

**Jeudi 22 novembre 2012** : CE fédérale

**Lundi 26 novembre 2012** :  
Bureau UGFF-CGT

**Lundi 26 novembre 2012** :  
Rencontre présidents CLAS

**Mardi 27 novembre 2012** :  
Rencontre présidents de CLAS

**Mardi 27 novembre 2012** :  
Groupe d'échanges MEDDE

**Mercredi 28 novembre 2012** : Secrétariat fédéral



## INFOS BREVES



### Négociation contrat de génération

En progrès mais doit mieux faire

Le projet remis par le Medef à cette troisième séance de négociation montre quelques avancées intéressantes, certes, mais encore insuffisantes.

L'ambition de la CGT dans cette négociation est d'aboutir à un accord qui donne de réelles perspectives d'emplois de qualité pour les jeunes et les seniors. Pour arriver à ce résultat, un certain nombre de points doivent être intégrés :

- Les plans d'actions doivent être obligatoirement validés par les institutions représentatives du personnel et par l'autorité administrative pour ouvrir le droit aux allègements de cotisations ; (...)



### Emploi d'avenir

Une mesure d'urgence appelant à des dispositions d'ensemble »»

La loi portant création des emplois d'avenir a été adoptée mardi 9 octobre 2012 par le Parlement. La CGT et son UGICT se sont fortement impliquées à tous les niveaux de discussion notamment à l'attention des députés et sénateurs en faisant valoir ses propositions. L'objectif était :

- d'assurer aux jeunes une formation qualifiante, pivot d'une Sécurité sociale professionnelle ;
- de garantir l'accès à un emploi durable en enclenchant une dynamique de création (...)



### Contre l'austérité en Europe

La CGT soutient les luttes en cours au Portugal »»

Le secrétaire général de la CGT a adressé un courrier de soutien à la centrale syndicale portugaise CGTP. Chers (es) Camarades, Nous suivons avec beaucoup d'attention les luttes qui se déroulent actuellement au Portugal et celles à venir contre les mesures d'austérité mises en œuvre par le gouvernement. Comme vous, nous pensons que ces mesures d'austérité qui frappent l'Europe non seulement ne sont pas de nature à enrayer la crise mais qu'elles (...)

suite sur : [www.cgt.fr](http://www.cgt.fr)



## Communiqué de presse

### **Appel CGT et FSU à la mobilisation et à la grève le 23 octobre 2012 pour les missions et les emplois des ministères de l'Ecologie et du Logement**

La CGT et la FSU des ministères chargés de l'Ecologie et du Logement conviennent qu'il y a des avancées dans la méthode et dans le dialogue social par rapport au précédent Gouvernement, mais il manque des mesures concrètes pour répondre aux attentes des agents. Le projet de budget 2013 et le triennal 2013-2015 présentés au Comité technique ministériel du 28 septembre prévoient dès l'an prochain, des diminutions d'effectifs d'au moins 1750 ETP et des moyens de fonctionnement en diminution dans les services de l'Etat et des établissements publics. C'est dans ce contexte que les deux ministres doivent arrêter l'agenda social le 29 octobre 2012.

Pour la CGT et la FSU de nombreux désaccords persistent comme la réduction des effectifs, la question salariale, les déroulements de carrières et le devenir de certaines missions.

Sur les effectifs, nos organisations se félicitent des créations de postes à l'Éducation nationale, à la Justice ou l'Intérieur mais elles désapprouvent la poursuite des suppressions à l'Ecologie et au Logement. En effet, ces suppressions de postes y compris dans les Etablissements publics, ce sont des missions publiques menacées et les conditions de travail des agents qui vont encore se détériorer. Ceci est par ailleurs contradictoire avec les missions et actions nouvelles annoncées par le Président de la République et le Premier ministre lors de la Conférence environnementale des 14-15 septembre.

La « transition écologique » se traduirait par ... 150 suppressions d'emplois dans les établissements publics chargé de l'environnement dès 2013 !

La « relance de la voie d'eau » passerait par ... une suppression de 121 emplois (un an après la loi du 24 janvier 2012 relative à Voies Navigable de France)!

Le futur « acte III de la décentralisation » et ses réformes annoncées, accompagné d'une nouvelle réforme de l'Etat font l'impasse sur les moyens !

Parce que les personnels attendent des mesures concrètes et rapides en rupture avec les politiques du précédent Gouvernement, les organisations syndicales CGT et FSU appellent les personnels à se mobiliser pour peser sur les négociations ouvertes, sur le débat au parlement du PLF 2013 et sur ses enjeux.

**Les Fédérations CGT et FSU appellent à l'unité la plus large de tous les personnels et leurs organisations syndicales. Avec une grande mobilisation en territoire et un rassemblement national à Paris à parti de 11h (angle rue du Bac / Bd Saint Germain Paris 7<sup>ème</sup>) le 23 octobre.**

**Un point presse aura lieu à 13h00 (café Le Saint-Germain : 62 rue du Bac, 75007 Paris)**

**Les ministères de l'Ecologie et du Logement  
ne doivent pas être la variable d'ajustement de l'austérité !**

#### **Contact :**

Pour la CGT : Nicolas BAILLE (06 62 30 45 61) ou Francis COMBROUZE (06 43 60 53 72)

Pour la FSU: Jean-Luc CIULKIEWICZ (06 85 91 03 50) ou Hervé VULLION (06 43 66 55 20)

# Le 23 octobre

## Tous à Paris pour salaires emplois missions

### STOP à l'insécurité au travail !

Le travail dans les services a subi des mutations importantes. Il s'est intensifié, dégradé, ce qui a un effet direct sur la qualité de la vie, sur sa durée, sur la santé. Alors que le travail pourrait être une source d'émancipation, de valorisation, d'épanouissement, il est de plus en plus fréquemment synonyme de fatigue physique, nerveuse, d'angoisse, de stress, de douleurs, de maladies mortelles, d'accidents meurtriers ou handicapants et de suicides.

L'organisation du travail est devenue pathogène et les moyens manquent pour assurer un réel suivi. Le nombre de médecins de préventions, d'inspecteurs hygiène sécurité est insuffisant au regard des besoins et les animateurs de prévention rencontrent des difficultés pour assurer correctement leurs missions.

### Tract n° 3 : les conditions de travail

Malgré l'élargissement de leurs prérogatives, les CHSCT nouvellement mis en place n'ont pas à leur disposition tous les outils pour agir efficacement.

L'insuffisance des moyens humains, financiers et matériels, le recours de plus en plus souvent à de nouvelles organisations de travail, les méthodes de management fondées sur les seuls objectifs d'économie comptable vont à l'encontre de la sécurité et de la protection de la santé et provoquent une souffrance au travail à tout niveau hiérarchique amenant à des situations tragiques. L'administration doit mettre en place les moyens nécessaires pour apporter rapidement des réponses concrètes en terme de prévention et de contrôle.

#### Le manque de moyens pèse

- \*baisse d'effectifs
- \*postes vacants non pourvus
- \*manque de moyens logistiques

#### La CGT revendique

- des moyens humains et matériels suffisants pour le bon fonctionnement des services

#### Évolution des services, A quand la stabilisation ?

- \*réorganisations, restructurations, fermetures, externalisations de services
- \*dispersions et éclatements des services, mobilités forcées
- \*distances domicile travail accrues

#### La CGT revendique

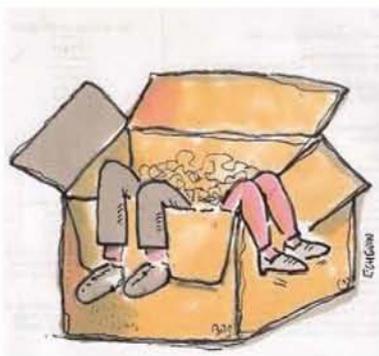
- l'arrêt des restructurations, des réorganisations, des privatisations, des suppressions d'emplois et des mobilités forcées

#### Risques psycho-sociaux (RPS) Stop au mal-être au travail

- \*perte de sens du travail, manque de reconnaissance
- \*gestion par la performance et les objectifs
- \*absence de vision à long terme, travail dans l'urgence
- \*hyperhiérarchisation, méthodes de management abusives
- \*individualisation et mise en concurrence des agents

#### La CGT revendique

- l'amélioration des organisations de travail
- l'application des préconisations en matière de prévention des risques psycho-sociaux
- un suivi et un contrôle dans les CHSCT
- des moyens pour les acteurs de la prévention





## **Dangerosité et pénibilité arriver à la retraite en bonne santé**

- \*accidents de services mortels, handicapants
- \*troubles musculo-squelettiques (TMS)
- \*exposition aux produits cancérigènes, mutagènes, repro-toxiques (CMR)
- \*exposition à l'amiante
- \*habilitation à faire usage d'armes
- \*contraintes physiques lourdes
- \*travail atypique, de nuit, à la marée
- \*environnements agressifs

## **La CGT revendique**

- reconnaissance de la pénibilité avec réparation et bonification du service actif
- des mesures pour limiter les risques et l'exposition aux risques

## **Temps, contenu et charge : on a une vie après le travail !**

- \*déséquilibres des charges de travail
- \*complexification des missions
- \*insuffisances en formation professionnelle
- \*mutualisation des fonctions
- \*inadéquations entre postes/fonctions et grades
- \*heures supplémentaires écartées, non rétribuées, non récupérées
- \*garanties minimales non respectées

## **La CGT revendique**

- la mise en place de procédures d'alerte pour prévenir le non respect des bornes réglementaires du temps de travail et de repos avec suivi en CHSCT
- le paiement ou la récupération des heures supplémentaires et leur évaluation en emplois
- un plan de recrutement en cas de recours systématique aux heures supplémentaires
- des moyens pour la formation

## **Handicap**

- \*accessibilité insuffisante
- \*inadaptation de postes
- \*cessation de postes ou contrats, mises à l'écart
- \*inégalité de traitement par rapport à l'ensemble du personnel

## **La CGT revendique**

- le maintien dans l'emploi des personnes handicapées
- des moyens pour l'adaptation des postes
- l'égalité de traitement avec l'ensemble des personnels



**Le 23 octobre, en grève, rassemblons-nous  
dans l'unité la plus large à Paris  
pour l'emploi, les salaires, la défense et la reconquête de nos missions  
aux ministères de l' Ecologie et du Logement**



## **Ingénieurs, cadres, techniciens, B administratifs du MEDDE, du METL des Etablissements publics**

**Le service public est indispensable  
pour combattre la crise...  
Laissez nous bien travailler !**

**Reconnaissez nos qualifications !**

**Manifestation nationale Mardi 23 octobre  
bld St-Germain à 11h devant le ministère**

Le plan d'austérité pour la fonction publique : -1,5% sur les effectifs (et moins 2,5% pour les opérateurs), - 7% en fonctionnement...ça veut dire quoi alors que l'ancien gouvernement avait déjà massivement réduit les effectifs, que les équipes sont aujourd'hui désorganisées, et la gestion au quotidien de plus en plus chaotique ?

Pour les ingénieurs, les techniciens, les cadres de nos ministères ce sont à coup sûr des casses-têtes, des heures sup' (non compensées!), du travail moins bien fait, moins de satisfactions professionnelles et moins d'efficacité de nos missions.

Pour quelles perspectives ? 4,5 millions de chômeurs, une industrie menacée, plus de pauvreté, la fracture sociale et citoyenne ? Ou la réponse aux enjeux climatiques, la transition énergétique, les réponses aux besoins d'infrastructures (transport, aménagement du territoire et du littoral, logement, maîtrise des risques naturels ou industriels, gestion des ressources naturelles etc.), la maîtrise de leurs politiques publiques par les collectivités, dans l'intérêt général, dans un cadre de développement durable ?

**Nous voulons une réponse de haut niveau du service public de l'Etat, associé au collectivités territoriales, avec des moyens budgétaires, des agents au niveau de qualification nécessaire, de la formation.**

Le MEDEF pèse de tout son poids dans toutes les négociations, pour baisser le coût du travail et pour en finir avec le CDI (contrat à durée indéterminée), pour alléger la fiscalité des entreprises et baisser la dépense publique (hors aides aux entreprises !).

90 000 manifestants le 9 octobre avec la CGT pour l'emploi et l'industrie, ça nous concerne ! L'activité du ministère implique de nombreuses industries...L'emploi alimente les ressources de l'Etat.

**Nous refusons d'être enfermés dans le carcan de la baisse des dépenses publiques pour « garder la confiance des marchés financiers »**

**Agenda social** Le Ministère de la Fonction Publique, le MEDDE et le METL engagent des

négociations sur des sujets qui intéressent les ingénieurs, cadres et techniciens : management, conditions de vie au travail, assises des ingénieurs dans la foulée de la Conférence Sociale de juillet. Baisse de dépenses publiques contre amélioration de l'efficacité du service public et amélioration de la vie des agents : tout doit être tenté pour que ces négociations débouchent sur des résultats concrets.

## Faisons bouger les lignes !

**Techniciens et B Administratifs, Techniciens OPA : L'application du NES avec la sortie des décrets de fusion était attendue par ceux qui partent en retraite. Mais un début de 1er grade à 1,02 SMIC, puis 1,06 SMIC au 2ième, et 1,18 SMIC au 3ième grade, avec de nouveaux obstacles à la promotion et à l'accès en catégorie A, une PFR qui crée plus de frustrations que de reconnaissance ... ! L'élévation de la qualification réelle des agents n'est pas reconnue et le déclassement est loin d'être enrayé.**

Formation, missions, déroulements de carrière se discutent maintenant. Le taux de « promus/promouvables » conditionne. Tout technicien ou administratif doit pouvoir atteindre, dans le cadre normal, le dernier échelon du 3ième les possibilités d'accès au grade supérieur. grade.

**Nous voulons des taux pro/pro pour l'accès de tous au 3<sup>ième</sup> grade du NES!**

**Et des recrutements et la reconnaissance des techniciens OPA, dans la grille de classification nécessaires à la maîtrise de la technicité par l'Etat et les collectivités.**

**Attachés, Ingénieurs :** Les attachés vont expérimenter la nouvelle grille de la catégorie A (1,13 SMIC au début du 1er grade, 1,41 SMIC au début du 2ième, 2,03 SMIC au début du grade hors classe à accès fonctionnel, avec le CIGEM). Ils vivent déjà la suppression de la notation chiffrée et la PFR. Tout cela ayant vocation à s'appliquer à toute la catégorie A.

L'action des ingénieurs des travaux a permis d'obtenir que le projet de fusion des corps ne soit plus un préalable pour discuter de l'avenir des ingénieurs. La 3<sup>ième</sup> phase de la décentralisation représente un nouveau défi. Quelles perspectives traceront les assises des ingénieurs ? Amélioration de carrière ? Recrutements ? Technicité ? Comme pour la fusion, la mobilisation des ingénieurs sera décisive.

**Nous voulons des taux prop/pro permettant un déroulement de carrière sur tous les grades, la revalorisation de la catégorie A, et de la place et du rôle des cadres dans notre ministère !**

**Management, Temps et charges de travail :** Qu'on soit A ou B, la mise en oeuvre d'objectifs affichés, qui ambitionnent au changement, se heurte au dogme de la réduction des moyens et des effectifs. Notre rôle contributif reste entravé, et souvent virtuel.

**Nous voulons des droits nouveaux pour participer pleinement aux décisions**

L'encadrement donne vraiment beaucoup de lui même pour pallier les désorganisations et faire que « ça marche quand même ».

Vous avez pris la parole avec la consultation de l'OFICT « Temps et charges de travail »

**Nous voulons, maintenant, la discussion pour le respect des limites légales de temps de travail, être payés, ou récupérer les heures supplémentaires, améliorer nos droits à maîtriser notre temps et notre charge de travail.**

Je veux que ça avance, je me syndique à la CGT

Nom prénom..... Service..... mail.....

A renvoyer par courrier ou par mail à l'OFICT CGT ou au syndicat CGT de votre service

*Organisation Fédérale des Ingénieurs, Cadre et techniciens de l'Équipement et de l'Environnement-  
Case 543 - 263, rue de Paris - -93515-Montreuil Cedex  
Téléphone : 01.48.18.82.14. – Fax : 01.48.51.62.50*

E mail : [ofict.equipement@cgt.fr](mailto:ofict.equipement@cgt.fr) – internet <http://www.equipement.cgt.fr/spip.php?rubrique418>

Montreuil, le 11 octobre 2012

Madame Marylise LEBRANCHU  
Ministre de la Réforme de l'Etat, de la Décentralisation  
et de la Fonction publique  
80, rue de Lille  
75007 – Paris

*Nos réf. : JMC/CJ-A*  
*Objet : Préavis de grève.*

Madame la Ministre,

Comme nous vous l'indiquions dans notre courrier en date d'hier, l'UGFF-CGT entend faire du 23 octobre prochain une journée d'actions pour porter nos revendications sur :

- ↪ L'emploi et les effectifs,
- ↪ Les salaires et le pouvoir d'achat,
- ↪ La défense et le développement des missions publiques.

Dans le cadre de cette journée, différentes modalités de mobilisation seront à l'ordre du jour.

Des agents pourront choisir de cesser le travail.

En conséquence, je vous prie de bien vouloir considérer la présente comme valant préavis de grève pour la **journée du 23 octobre 2012**, ainsi que pour les nuitées en amont et en aval de celle-ci pour les agents travaillant en horaires décalés.

Ce préavis concerne l'ensemble de la Fonction publique de l'Etat.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Secrétaire Général



Jean-Marc CANON

Montreuil, le 10 octobre 2012

Madame Marylise LEBRANCHU  
Ministre de la Réforme de l'Etat, de la Décentralisation  
et de la Fonction publique  
80, rue de Lille  
75007 – Paris

*Nos réf. : JMC/CJ-A*

*Objet : Demande d'audience.*

Madame la Ministre,

La CGT vous l'a déjà fait à plusieurs reprises :

Des mesures d'urgence, en rupture avec les politiques précédentes, doivent être prises pour la Fonction publique et ses agents.

Or, de notre point de vue, sur un certain nombre de sujets très importants, les orientations que vous rendez publiques, au nom du gouvernement, ne sauraient rencontrer notre assentiment.

Pour en demeurer à l'essentiel, trois dossiers nous semblent illustrer ce constat :

✚ **Sur l'emploi public**, la stabilité globale des effectifs décrétée sur le versant de l'Etat n'est pas satisfaisante.

En effet, les créations d'emplois – que la CGT ne conteste évidemment pas – de certains secteurs sont dès lors « gagées » à due concurrence par des suppressions ailleurs.

Et ailleurs, le plus souvent, les administrations sont déjà dans une situation sinistrée par les cinq années de Nicolas Sarkozy.

✚ **Sur les salaires et le pouvoir d'achat**, la dégradation que subissent les personnels de la Fonction publique est sans précédent. Et il ne s'agit pas là d'une appréciation lancée à la légère. Paupérisation pour certains, smicardisation pour beaucoup, non reconnaissance des qualifications pour la plupart : voilà le triste tableau qui prévaut aujourd'hui. Il faut mettre un terme immédiat au gel de la valeur du point, ce que vous vous gardez bien d'annoncer.

✚ **Sur le jour de carence**, l'abrogation complète et sans ambiguïté est la seule décision qui vaille. Face à une disposition inique et inefficace – que vous avez-vous-même stigmatisé, aucune tergiversation ne saurait être de mise. Cependant, là encore, les arbitrages attendus ne sont pas au rendez-vous.

La RGPP, qui a déjà tant occasionné de dégâts tant pour les missions publiques que pour les agents, n'est pas seulement une question de méthode. Il s'agit bien d'une politique globale et cohérente, appuyée sur un arsenal de mesures concrètes. Son arrêt, préconisé par le Président de la République, ne saurait s'exonérer des changements indispensables sur les questions que, trop rapidement, ce courrier vient d'évoquer à nouveau.

En tout état de cause, l'UGFF-CGT entend être résolument offensive dans la séquence actuelle. Si cette résolution va se traduire par une participation active et constructive à l'ensemble de l'agenda social qui débute, elle est aussi synonyme de placer au cœur de notre démarche l'intervention des salariés.

**C'est pourquoi, nous avons pris la décision, autour des enjeux rappelés dans cette correspondance, de faire du mardi 23 octobre 2012 une journée d'actions.**

A cette occasion, nous organisons notamment un rassemblement aux alentours du ministère de la Fonction publique, de 13 h 00 à 15 heures.

Nous attacherions le plus grand prix à pouvoir vous rencontrer lors de cette initiative. Il nous semble opportun et utile que vous puissiez donc nous accorder un rendez-vous de 13 heures 30 à 14 heures 30 le mardi 23 octobre 2012.

En vous remerciant par avance, nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, nos sincères salutations.

Le Secrétaire Général



Jean-Marc CANON



Montreuil, le 10 octobre 2012

**Madame Marylise LEBRANCHU**  
**Ministre de la Réforme de l'État, de la**  
**Décentralisation et de la Fonction publique**  
**80, rue de Lille**  
**75007 Paris**

Madame la Ministre,

Le 23 octobre prochain, nos camarades de l'UGFF CGT appellent à l'action les agents de la Fonction publique de l'Etat sur les enjeux d'emploi, de salaires, de missions, et pour l'abrogation du jour de carence.

A cette occasion, un rassemblement est organisé aux abords du ministère. Cette initiative vise notamment à vous remettre les pétitions collectées par la CGT pour porter l'exigence de l'abrogation du jour de carence.

Afin de permettre aux agents de la Fonction publique territoriale qui, avec leurs syndicats, souhaitent participer à ce rassemblement, la Fédération CGT des Services publics a décidé de mettre à leur disposition un préavis de grève.

**Dans ce cadre, notre organisation dépose donc un préavis de 0 à 24H pour la journée du 23 octobre 2012 pour l'ensemble des agents et salariés de son champ professionnel.**

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos respectueuses salutations.

Pour la Fédération CGT des Services Publics,  
Baptiste TALBOT,

Secrétaire général



# FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

---

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex  
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –  
E mail : [fd.equipement@cgt.fr](mailto:fd.equipement@cgt.fr) - Site : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

**La FNEE-CGT reçue le 4 octobre 2012**

**par les Cabinets des ministres D. Batho et F. Cuvillier**

**Délégation CGT** : Nicolas BAILLE ; Willy GARING ; Charles BREUIL ; Didier LASSAUZAY ; Francis COMBROUZE ; Gérard LEBRIQUER ; Didier ALLIGNE.

*Cette rencontre du jeudi 4 octobre avait pour objet de faire le point sur les compétences de chaque ministre sur les questions transverses des routes, des voies navigables et maritimes, tant dans les services que dans les nombreux établissements publics concernés. **Delphine BATHO** : Ensemble des personnels du ministère, Météo-France, IGN, Etablissements publics ONCFS, ONEMA et Biodiversité ; Société du grand Paris (compétence commune)... **Frédéric CUVILLIER** : Etablissements publics : VNF, Entreprises publiques SNCF, RATP, Air France et DGAC, RFF, EPSF et ARAF ; Société du grand Paris (compétence commune)...*

**Les questions posées par la CGT** ont mis en évidence le besoin de réponses urgentes aux attentes des personnels (missions/effectifs, salaires et rémunérations indemnitaires et positions statutaires....) qui souffrent des choix politiques archaïques et brutaux imposés par le Gouvernement précédent. C'est pourquoi, non seulement il nous faut dire STOP à cette politique désastreuse, mais aussi exiger et gagner un processus inverse, se défaire des décisions prises sans concertation avec les personnels et avancer sur des questions d'une réévaluation des missions /moyens pour concrétiser les annonces du Gouvernement de sortir de la RGPP, des réformes et restructurations continues des services.....le Gouvernement doit entendre ce message pour reconsidérer les options budgétaires de réductions des effectifs (d'au moins - 1750 ETP en 2013) qui ne peuvent que dégrader encore plus le fonctionnement des services et quelque fois atteindre l'irréversibilité des seuils d'effectifs ne permettant plus aux équipes de travailler ; **la réduction de 1,5 % pour les services et de 2,5 % pour les Etablissements publics est inacceptable comme l'est également la baisse des moyens de fonctionnement dans nos services : l'austérité du budget 2013 et les perspectives du triennal 2013-2015 avec des coupes sombres dans les budgets des collectivités locales c'est jouer contre son camp de la croissance et de l'emploi. C'est cela qui nous mobilise le 23 octobre pour gagner des mesures favorables au maintien et au renforcement de nos missions de services publics.**

**Sur les routes :** il faut sortir des dérogations aux garanties minimales pour les agents d'exploitation notamment lors de la période hivernale, par l'adoption d'un cadrage national des DIR et une remise à niveau de la cohérence de la politique routière.....le décret de fusions des contrôleurs et TSE créant les TSDD ne prévoit pas la possibilité d'HS ni d'ASTREINTE, pour le premier niveau du nouveau corps, alors comment sortir de cette situation ubuesque d'ici le 15 novembre ? ...le dialogue social sur la sécurité des agents intervenant sur chantier est rompu depuis mai 2012 et le ministère n'a pas daigné répondre à la mobilisation des agents lors des Ateliers de sécurité de Reims, bel et bien annulés ! des accidents mortels affectent les agents de la route, le ministère ne peut se démettre de sa responsabilité envers la sécurité des agents...l'emploi public d'exploitation et d'entretien des routes nationales continue d'être attaqué par la généralisation des concessions et des PPP des tronçons de RN (RN154, RN126 , RCEA, Tunnel de Toulon.....) ...la sécurité routière est désormais de la compétence du ministre de l'Intérieur ce qui risque d'affaiblir la politique de sécurité routière du ministère responsable jusqu'à présent de la bonne articulation entre la réglementation et normes de construction des véhicules, les infrastructures et l'éducation de la sécurité routière ...quelles traductions dans la convention de travail entre les ministères ? Les discussions sur les transferts des agents de la DSCR doivent se poursuivre pour répondre aux garanties statutaires et de mobilité demandées par les agents ....**pour déboucher sur des mesures concrètes allant dans le bon sens pour les agents il faut montrer qu'ensemble on peut agir et gagner ! Le 23 octobre c'est bien de cela qu'il s'agit pour renforcer le service public de la route.**

**Sur les voies navigables :** les agents des services de navigation sont en colère de savoir que 121 ETP vont passer à la trappe en 2013 ! encore un coup parti de la RGPP que le Gouvernement n'a pas la volonté politique d'arrêter ce qui réduit encore la masse salariale transférable à l'EPA VNF au 1<sup>er</sup> janvier 2013....et laisse se développer les recrutements de salariés sur droit privé à VNF pour les tâches de maintenance et saisonnières tant que le ministre n'aura pas levé les obstacles mis par le Budget (Bercy) au recrutement d'OPA. Pourtant, le protocole signé en juin 2011 engage le ministère à prendre ses responsabilités, la CGT s'y tiendra pour le recrutement d'OPA sur des postes bien identifiés de la maintenance. Devant l'obstacle mis par Bercy, la facilité pourrait conduire le ministère à recruter des contractuels de droit privé ce que la CGT conteste. Le budget de l'Etat au profit de l'opérateur VNF n'est pas à la hauteur des besoins de rénovation et de mise en sécurité et fiabilité des ouvrages.....**la messe est dite, rien ne changera du côté de Bercy sans le rapport de force du 23 octobre ! Le contrat de performances entre Etat/VNF est dans la logique entrepreneuriale avec un objectif de productivité se soldant par des suppressions de postes...cela doit être dénoncé et combattu car la productivité attendue de l'automatisation des écluses et de la rénovation des barrages manuels, doit permettre en premier lieu de donner des engagements de formation aux agents sur de nouveaux métiers dans le respect des organisations de travail et des garanties minimales.**

**Sur le maritime :** l'organisation des services des affaires maritimes dans les DIRM et les DTT/ML est non seulement un gâchis du fait de la dichotomie des services, mais est devenue d'une telle complexité que c'est par coups de conventions que les affaires sont gérées entre les directions ayant perdues leur synergies et complémentarité dans leur organisation intégrée avant la création des DIRM...cette réorganisation et création des DIRM s'est faite brutalement sans concertation avec les personnels et cela malgré l'avis de la CGT, très majoritaire, dans l'administration de la mer qui préconisait une DREAL de façade maritime mettant en lien direct les compétences sur le littoral (aménagement et environnementale) avec celles des services maritimes....c'est aussi les dérogations aux garanties minimales voire l'illégalité des organisations de travail que la CGT dénonce, ces dernières années auprès de la DRH du ministère, par les mobilisations des vedettes régionales et des patrouilleurs et à nouveau en grève le 4 octobre dernier....c'est aussi la privatisation des contrôles de sécurité des grands navires, c'est aussi l'absence d'adéquation entre missions et moyens du contrôle des pêches et des cultures marines qui met les services en difficulté à répondre aux obligations européennes du mémorandum de Paris ! Le projet de budget du programme SAM devenu « sécurité et affaires maritimes, pêche et aquaculture » depuis le transfert de la Direction de la pêche (DPMA) au ministère ne fait qu'additionner les budgets précédents, rien de plus alors que les services fonctionnent en mode dégradé et tous les feux sont au rouge ! **Le 23 octobre ce sont bien ces revendications qui seront en première ligne !**

**Décret amiante et logements de fonction :** la CGT a exigé que les ministres interviennent de façon urgente sur l'extension du décret amiante aux sites maritimes ainsi qu'à l'ensemble des agents concernés par l'amiante qu'il s'agisse de la route, des contrôleurs des phares et balises et des laboratoires. Cela en conformité avec l'avis rendu par le Conseil d'Etat qui donne raison à la CGT !

Enfin, les logements de fonction, la CGT a demandé que le moratoire obtenu pour VNF soit étendu à l'ensemble des services et établissements publics du ministère. Le décret actuel ne peut être mis en application par les services. Pour la CGT, les dispositions de ce décret constituent de grave atteinte à l'égalité de traitement des agents qui se verraient contraints de payer des loyers pour les NAS et NUS en fonction de la valeur du marché immobilier pour la location, introduisant une rupture d'égalité de traitement entre fonctionnaire d'un même corps.

**La CGT appelle les personnels à se mobiliser fortement le 23 octobre pour que le Gouvernement prenne des mesures de nature à répondre aux attentes urgentes des agents : Tous ensemble à Paris pour une grande manifestation devant le ministère !**



Fédération  
Nationale des  
Syndicats  
Maritimes



FÉDÉRATION DES  
OFFICIERS DE LA  
MARINE  
MARCHANDE

Montreuil, le 11 octobre 2012

Monsieur Frédéric Cuvillier  
Ministre délégué chargé des transports, de la mer et de la pêche  
244 BD Saint Germain  
75007 Paris

Monsieur le ministre,

La CGT a remis une lettre ouverte à votre cabinet ainsi qu'à celui de D. BATHO, lors de la rencontre du 4 octobre 2012, sur la question de l'enseignement maritime, dont copie ci-dessous.

Nous vous demandons d'urgence l'organisation d'une table ronde sur l'ensemble des problèmes que rencontrent les LEPM et l'ENSM (orientations et projets pédagogiques, management, moyens et financement, ainsi que la promotion sociale des personnels pont exécution), pour engager une réflexion et décider des mesures urgentes à prendre en regard des revendications des personnels enseignants et administratifs ainsi que des élèves.

La situation est préoccupante, tant sur l'emploi et l'avenir de la profession de marins et Officiers que des salariés des LEPM et ENSM.

Nous souhaitons une proposition de date dans les délais les plus rapides.

Nous vous prions de croire, monsieur le ministre, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Signataires :

Le secrétaire général de la FNEE/CGT : Nicolas BAILLE

Le secrétaire général de la FNSM/CGT ; Michel Le CAVORZIN

Le secrétaire général adjoint de la FOMM-UGICT/CGT: Jean Philippe CHATEIL

## Enseignement maritime : La France ne peut quitter le navire

La CGT s'exprime sur la question de l'enseignement maritime pour que la France retrouve sa place dans la formation des marins et des officiers français, fer de lance pour l'emploi maritime sinon c'est le recours aux équipages étrangers sur fond de dumping social, mettant en jeu l'avenir de la profession de marins nationaux, le personnel d'exécution et les Officiers. La responsabilité de l'Etat et d'Armateurs de France est engagée sur des questions aussi essentielles que la formation et l'emploi maritime qui se dégradent d'une manière très inquiétante et bouchent l'avenir pour les élèves.

**Aujourd'hui l'Ecole Nationale Supérieure Maritime (ENSM) navigue à vue : il faut restaurer une feuille de route des 4 sites « hydro » pour répondre aux engagements du Président de la République de son programme « le défi maritime ».**

- Les élèves sont dans l'impossibilité d'embarquer sur les navires français pour leur année de navigation à l'issue de leur année scolaire ou comme lieutenant ne pouvant ainsi prétendre à leur certification STCW. Comment former un commandant ou un chef mécanicien si l'élève –ingénieur à former n'a pas d'expérience véritable de chef de quart à la passerelle et à la machine ? Tous les élèves de la promotion 2011 doivent trouver un **embarquement auprès d'un armement battant pavillon français** et, pour désaturer l'afflux de demandes liées au nouveau cursus de formation en première année de la filière polyvalente, **il faut rendre accessibles les navires de la Marine Nationale** pour gérer cette période et assurer les 12 mois d'embarquement en qualité d'élève (conformément aux dispositions de l'arrêté de septembre signé par la DAM).
- Les enseignants sont mis devant le fait accompli des réorganisations et des économies « serrage de boulons » budgétaires et voient leurs contrats non renouvelés. La récente déclaration du Ministre des Transports confirmant le maintien des 4 sites doit redonner à l'ENSM les moyens de sortir de l'impasse financière et stratégique dans laquelle se trouve l'école aujourd'hui, et lever les incertitudes de rentrée que la direction actuelle n'est plus en mesure de juguler. **La CGT demande une table ronde au Ministre des Transports pour discuter :**
  - de l'orientation stratégique actuelle de l'ENSM qui ne donne aucune visibilité sur l'enseignement maritime tant du point de vue pédagogique que du point de vue organisationnel de ses 4 sites d'enseignement (Saint Malo, Nantes, Marseille et celui du Havre pour lequel il est prévu la construction d'une nouvelle école qui n'est pas encore sortie des cartons !). Comment se prévaloir d'une ambition et du rayonnement d'une école avec le nouveau cursus ingénieur si on supprime des postes d'enseignants et en maintenant la diminution des dépenses essentielles au fonctionnement des établissements. **La formation des marins notamment en matière de sécurité requiert des engagements de l'Etat à la faveur de l'offre de formation maritime et de stages « formateurs » au regard des exigences de la STCW.**
  - de sortir d'une gestion à vue sous les contraintes financières qui ne peut permettre d'assurer le fonctionnement des 4 sites en synergie ; le pire sera atteint si l'on ne sort pas de la logique actuelle de mise en concurrence voire en opposition des sites, comme cela a été opéré par la direction de l'ENSM qui porte une lourde responsabilité de cette dégradation des organisations et contenus pédagogiques alors que le socle des 4 centres est la base d'une organisation cohérente de la formation maritime de qualité reconnue internationalement.

**Aujourd'hui l'enseignement secondaire n'assume plus son rôle de promotion sociale pour les jeunes qui veulent entrer dans les métiers de la mer, de la pêche, de la navigation marchande (ferries et commerce) : il faut recruter et former des enseignants titulaires pour répondre aux besoins (et non l'inverse, recruter en fonction d'une équation budgétaire !) et réengager des investissements des régions pour mettre à niveau les équipements dans le cadre de contrat Etat/régions ...**

- Les lycées professionnels maritimes (LEPM) sont présents sur toutes les façades maritimes et ont une offre de formation de qualité permettant aux jeunes élèves de trouver, à près de 85%, un débouché professionnel qu'ils ont choisis grâce à un savoir faire pédagogique adapté aux jeunes élèves. Alors pourquoi les personnels de ces établissements sont –ils inquiets ? Moyens et effectifs insuffisants pour assurer l'attractivité des LEPM, manque de dialogue avec les régions pourtant principales financeurs des lycées,
- L'enseignement maritime secondaire a du suivre la réforme générale du baccalauréat mais il n'a bénéficié ni de l'ingénierie pédagogique nécessaire, ni d'un dispositif de transition pédagogique, les vrais passerelles n'existant pas ou juste pour le service machine. Les constats sont là :
  1. pour les métiers de la mer, la réforme lancée en 2009 et qui produit ses premiers bacheliers est inachevée à tous points de vue : saturation du fait du passage du bac pro de 4 ans à 3 ans et préfiguration de « cartes scolaires » des LEPM qui n'ouvrent plus les formations post bac à tous les élèves..., **Il faut se ressaisir pour garantir à travers un plan d'armement des LPM, l'offre de formation et les services de la vie scolaire.**
  2. La réaction peut s'amorcer sur trois points: qualifier chaque enseignant sur les nouveaux référentiels, qualifier les brevets internationaux sur les compétences acquises en baccalauréat, qualifier les établissements publics locaux d'enseignement maritime en les "labélisant sur les métiers de la mer" face aux appétits externes. Ce label doit également permettre de développer des formations nouvelles y compris celles des services hôteliers pour les marins qui doivent retrouver le statut d'inscrits maritimes.
  3. Enfin pour réduire le stress des personnels, il convient de s'attacher à garantir un format des projets d'établissements (moyens financiers et pédagogiques et effectifs) qui permette la couverture des différentes missions des établissements.

**Maintenant il faut agir pour remettre de la cohérence entre les missions de l'enseignement secondaire et supérieur. Les intérêts des élèves et des personnels doivent être les priorités des établissements d'enseignements maritimes (Lycées et ENSM), cela implique que s'ouvre le dialogue avec l'ensemble des acteurs : Direction des Affaires Maritimes (DAM du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie), l'ENSM, les Organisations syndicales (dont les syndicats maritimes sont scandaleusement exclus du Conseil d'Administration de l'ENSM depuis sa création en 2010) , Armateurs de France et les élus des régions concernées.**

**La CGT demande au ministre délégué des transports, de la mer et de la pêche d'organiser une table ronde avec l'ensemble des acteurs pour discuter de l'avenir des écoles des formations secondaires et supérieures maritimes et des mesures à prendre pour que l'ensemble des élèves- ingénieurs maritimes puissent avoir un embarquement sur les navires de la marine marchande française voire sur les navires de la marine nationale, appelés comme soutien au patriotisme économique dont le pays a fortement besoin.**



Octobre 2012

### ***DDI-REATE-RGPP :***

***on continue comme avant ou on agit pour défendre***

***le service public et nos revendications?***

Les propos soporifiques sur l'administration territoriale se multiplient (discours des ministres, édito du dernier DDI info,...), la réalité est plus brutale. Le 27 juillet dernier, en catimini, une réunion interministérielle décidait d'expérimentations pour mettre en place une gestion des personnels DDI et préfectures dans un seul programme budgétaire. Les missions-support devaient également être mutualisées.

**La réaction des organisations syndicales, l'émotion créée dans les services obligent le gouvernement à faire marche arrière. Mais les projets sont toujours dans les cartons.**

Les suppressions d'emplois se poursuivent et parfois s'aggravent dans nos administrations. Nous venons d'obtenir quelques éléments sur les effectifs. Outre la confirmation de l'hémorragie des emplois, le bilan est qu'on ne recrute plus. Les moins de 30 ans sont l'exception, les plus de 55 ans représentent près de 40% de l'effectif !

Des missions légales ne sont plus assurées, par exemple l'aide technique aux petites communes dans nombre de départements. Des départements créent de nouvelles structures pour faire face. Ainsi en Vendée, un service public local (SPL) vient de se mettre en place, les personnels relèvent désormais du droit privé. 11 autres départements sont dans la même situation. Le ministère de l'Ecologie, et le secrétariat général du gouvernement laissent faire malgré les interventions répétées de la CGT.

Réunion après réunion, nous avons alerté sur la situation. Le bilan RGPP établi par les inspections générales critique la "méthode RGPP" mais ne fait que proposer d'aller encore plus loin. Les personnels sont même invités à faire connaître les tâches inutiles. Les cadres sont pointés du doigt : à eux d'expliquer comment faire (on n'ose même plus dire faire plus) avec toujours moins de moyens. Et ils seront évalués en conséquence.

L'intervention des personnels et des cadres des services territoriaux de l'Etat est la clé pour inverser la donne.

**C'est ce qui conduit la CGT à proposer de faire du mardi 23 octobre une grande journée de mobilisation et d'action.**

⇒ **Le 17 octobre**, les organisations syndicales seront reçues par la ministre de la réforme de l'Etat, de la Décentralisation et de la Fonction publique qui présentera le "bilan" de la RGPP et fera une "information" sur la décentralisation.

⇒ **Le 18 octobre prochain**, se tient le prochain CT central des DDI.

Le cadrage des nouvelles réformes s'inscrit dans l'objectif de réduction des dépenses publiques pour réduire le déficit public à 3% du PIB fin 2013. La crise s'aggravant, qui peut croire qu'une nouvelle purge va guérir le malade alors que, tout au contraire, une politique de relance prenant appui sur les services publics serait nécessaire ?

**Nos emplois, les revendications qui y sont liées (notamment le point d'indice gelé depuis 2 ans et qui pourrait le rester si on ne fait rien), le service public sont en question.**

**Alors pour les défendre, les promouvoir, mobilisons nous dans chaque service !**

**Faites connaître vos initiatives de mobilisation dont nous rendrons compte dans un prochain bulletin.**

## Le "grand chantier de la décentralisation"?

On le laisse dans les mains d'un étroit cénacle de grands élus (direction de l'ARF,...) et de hauts fonctionnaires ou on en fait l'affaire de tous, des fonctionnaires, des usagers ?

Ainsi le président de la République propose de confier de nouvelles compétences spécifiques : **aux régions** les politiques de l'emploi, de la formation et du soutien aux PME sur leur territoire, la gestion des fonds structurels, **aux départements** l'ensemble de la politique concernant "le handicap et la dépendance". La transition écologique serait partagée entre l'Etat et le bloc communal...

Comment les fonctionnaires des services territoriaux de l'Etat participent à ces débats ? Notamment dans l'objectif de garantir les mêmes droits à tous sur l'ensemble du territoire? Et d'assurer un meilleur service public !

**Merci de faire part de vos avis et propositions :**  
[ugff@cgt.fr](mailto:ugff@cgt.fr)



## FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

---

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex  
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –  
E mail : [fd.equipement@cgt.fr](mailto:fd.equipement@cgt.fr) - Site : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

Montreuil, le 09 octobre 2012.

### **CMVRH - Déclaration des élus au CT du CMVRH du 9 octobre 2012**

Pour la CGT, ce premier comité technique revêt une importance toute particulière. Il s'inscrit dans la logique du décret de création du CMVRH et CVRH/CEDIP.

Les représentants du personnel sont très attachés au dialogue social et espèrent le trouver au sein de cette instance.

Le contexte politique et économique évolue. Le gouvernement a déclaré vouloir mettre un terme à la RGPP. Nous souhaitons que cette volonté conduise vers une fonction publique de qualité avec les emplois, moyens financiers et matériels ainsi que les compétences adéquates.

Nous tenons à évoquer l'action menée par nos camarades de catégorie C (adjoints, dessinateurs et adjoints techniques) relative à l'accès au 8<sup>e</sup> échelon de manière linéaire. Suite à la forte mobilisation du 27 septembre un moratoire pour les promotions 2013 a été acté par la DRH. Nous vous demandons de mettre en œuvre cette décision.

Nous souhaiterions avoir des précisions sur les différentes instances de concertation pour la gestion des carrières et des rémunérations des agents affectés dans les CVRH/CEDIP. Ces instances sont-elles du niveau local ou national ? Pour la CGT, quel que soit le niveau, les représentants du personnel revendiquent d'y être associés. De plus, quelles sont les modalités d'indemnisation de l'intérim. Il semblerait qu'elles ne soient pas identiques selon l'origine des agents.

La CGT s'interroge sur l'action sociale et souhaite que l'accès aux prestations soit clarifié et formalisé.

Nous souhaiterions obtenir des informations relatives à :

- la reconnaissance d'invalidité et d'information/instruction pour les dossiers retraites,
- l'état d'avancement des conventions PSI/CVRH et les services concernés,
- les incidences de l'organisation par une autre structure des examens professionnels ITPE et Attachés sur les filières recrutements.

En conclusion, la CGT réaffirme son opposition à une politique de GRH toujours plus individualisée à travers l'entretien professionnel, la PFR et la NBI.

**Elle revendique une GRH de proximité dans laquelle les  
agents trouvent leur place**



**Parcours professionnel / carrière et rémunération**  
**Rencontre avec Mme la ministre Marylise Lebranchu**  
**10 octobre 2012**

**Déclaration générale de la CGT**

Madame la Ministre,

Cette réunion sur des enjeux tels que les rémunérations et les carrières est, pour la CGT, de la plus haute importance.

Elle l'est d'autant plus que les conditions que connaissent – ou plutôt, subissent – les salariés de la Fonction publique sont absolument injustes et tout à fait préoccupantes.

Nous n'allons pas, une nouvelle fois, dresser un état des lieux détaillé de la situation. Mais, pour bien avoir présent à l'esprit combien celle-ci est dégradée, juste quelques éléments de rappel :

↳ L'augmentation de 2% du SMIC, le 1<sup>er</sup> juillet 2012, a impacté, d'après vos propres chiffres, plus d'1 million d'agents ;

↳ Au bout de 17 ans de carrière, un fonctionnaire recruté en échelle 3 ne peut espérer un gain mensuel que de 26 euros nets.

↳ Un agent recruté dans le Nouvel Espace Statutaire de la catégorie B ne l'est qu'à 2% au-dessus du SMIC.

↳ Et, dans la catégorie A, l'embauche ne se fait plus qu'à 13% au-dessus du SMIC quand elle l'était encore à 75% il y a moins de 30 ans.

Cette réalité désolante et insupportable n'est pas le fruit du hasard : elle est avant tout la conséquence d'années de politiques successives qui, en particulier, ont fait décrocher la valeur du point de l'inflation. Depuis janvier 2000, la perte a aujourd'hui dépassé les 13%. Et, depuis juillet 2010, le comble est dépassé avec le gel pur et simple qui a été imposé.

Il est indispensable qu'une politique en rupture soit mise en œuvre.

Entre les mesures urgentes et le moyen terme, la CGT a de nombreuses revendications qu'elles vous a remises dès le début juillet. Ce n'est pas le moment de les reprendre dans leur intégralité mais, pour nous, il ne saurait être question de faire l'impasse sur une augmentation immédiate de la valeur du point, sur la reconstruction de la grille indiciaire, sur de nouvelles amplitudes de carrière, sur l'intégration dans les traitements des primes ayant un caractère de complément salarial...

De manière concomitante, les systèmes de rémunération à la performance doivent être abandonnés, le jour de carence abrogé sans délai.

Vous nous pardonnerez, Madame La Ministre, de ne pas partager votre appréciation selon laquelle *« avec les organisations syndicales, nous devons travailler et choisir entre des mesures générales ou de meilleures carrières pour les catégories C et B »*.

La CGT refuse de se placer dans cette option qui oppose a priori des réponses toutes aussi indispensables les unes que les autres.

Cette divergence s'explique sans doute par notre désaccord sur les remèdes à mettre en œuvre pour sortir de la crise.

Il ne faut pas compter sur nous pour accompagner une politique de nouvelles réductions des dépenses publiques socialement utiles.

Injuste pour les salariés, un plan d'austérité sera par ailleurs inefficace au plan économique. Comme leurs collègues du privé, les agents de la Fonction publique ne sont en rien responsables de la crise actuelle.

Ils n'ont donc pas à constituer une forme de variable d'ajustement économique.

Puisqu'aujourd'hui, nous parlons de rémunérations, il est bon de souligner que, de 2000 à 2011, l'ensemble des salaires et des primes versé à tous les actifs de la Fonction publique a reculé de 0,7 point dans le PIB, soit environ 14 milliards d'euros et ce, en dépit de la forte contraction des richesses créées depuis 2009.

Augmenter la valeur du point d'indice de 3%, c'est faire rentrer près de 400 millions d'euros supplémentaires de cotisations salariales pour l'assurance maladie. Il n'est pas inutile de la rappeler à l'heure où s'annoncent de grands débats sur le financement de la protection sociale.

Une croissance significative et pérenne, vecteur incontournable pour trouver une véritable issue à la crise, ne saurait être à l'ordre du jour sans relancer la consommation des ménages, qui en constitue le principal moteur. Et ce n'est pas en réduisant le pouvoir d'achat des agents de la Fonction publique qu'on les incitera à consommer davantage.

La CGT veut croire qu'une véritable négociation s'ouvre aujourd'hui.

Si c'est bien le cas, elle y participera avec de nombreuses propositions, tout en redisant que de fortes mesures sont à prendre d'urgence.

Mais, en tout état de cause, elle place d'ores et déjà l'intervention des salariés au cœur de sa démarche.

Le 10 octobre 2012

## Compte-rendu

### Introduction de Mme Lebranchu

#### **Droits syndicaux :**

Suite à la réunion difficile du matin au sujet des moyens syndicaux (cf. projet de circulaire en deçà des droits actuels issu de « l'ère Sauvadet »), la ministre souhaite de nouvelles bases, un nouveau climat et d'autres rendez-vous pour régler la situation.

Son objectif est bien d'améliorer le dialogue social.

Elle prévoit un bilan en fin d'année.

#### Carrière et rémunération :

Constat partagé d'un essoufflement du dialogue social, les orientations optées par le précédent gouvernement sont insuffisantes.

La méthode utilisée de saupoudrage catégoriel de point d'indice ne sera pas celle choisie par ce gouvernement, de même pour la rémunération individuelle (envisage suppression de PFR).

La ministre souhaite faire un bilan complet exhaustif et sans tabou sur 4 axes :

- Nouvelle perspective de carrière CAT. C ;
- Cibler les mesures catégorielles et leur pertinence réelle ;
- Mobilité entre 3 FP (fusion des corps, spécialité) ;
- Politique indemnitaire.

Elle annonce qu'en matière de rémunération nous serons bien en négociation et non en concertation afin que les organisations syndicales participent réellement au travail qui sera réalisé.

Un diaporama a été diffusé contenant les dates et ordre du jour jusqu'à début janvier 2013.

#### **1<sup>er</sup> tour de table sur droits syndicaux :**

L'ensemble des organisations syndicales demande que le travail actuel ne soit pas définitif en particulier avec une circulaire restrictive.

Modification du décret en lui-même doit en tenir compte.

**CGT :** Il faut modifier les points des décrets contestés par l'ensemble des OS. Dans l'attente, il faut une instruction de la Ministre disant clairement qu'il ne saurait y avoir de reculs en matière de droits et de moyens syndicaux.

**Solidaire :** les syndicats non présents dans les instances ne pourront plus travailler, car les droits sont quasi inexistantes pour eux.

**FSU :** discussion sur quelle marge de manœuvre ? Ces discussions seront-elles pour phase transitoire ou définitive ? Demande de réunion avec le cabinet du ministre.

**Mme Lebranchu :** une rencontre avec le cabinet du ministre sur le sujet pour définir l'orientation politique sera mise en place. Il s'agit bien de travailler sur une phase transitoire.

### **Tour de table des organisations syndicales sur rémunération :**

L'ensemble des organisations syndicales a demandé :

- Le retrait définitif du jour de carence ;
- Que l'augmentation du point d'indice soit l'axe principal ;
- Que la catégorie C soit un chantier prioritaire, mais non pas le seul.

**CGT** : voir déclaration.

**CFDT** : accord pour mise en place des bilans, mais avec approche 3 versants (et non que Etat).

Les futures mesures doivent mieux tenir compte des diplômes et qualifications. Mesure catégorie C prioritaire, mais pas au détriment des autres catégories (tenir compte du NES déjà en situation délicate).

La GIPA, mesure signée par CFDT, doit rester une compensation de perte et non un outil de rémunération.

Ne pas oublier la question des seniors et des pensions retraite.

**FO** : demande de stabilité ministérielle pour un réel travail de fond. S'interroge sur les changements prévus entre les 311 mesures RGPP et le 3<sup>ème</sup> acte de la décentralisation.

Des attentes d'avancées avant la fin des négociations sur les mesures d'urgence (point d'indice et 8<sup>ème</sup> échelon, CAT. C).

**UNSA** : ne pas oublier la question des contractuels dans ce travail.

Le toilettage des corps doit aussi se faire sur les missions.

Pas de mesure catégorielle, mais sur l'ensemble de la grille de façon égalitaire.

Demande une mesure socle en matière de régime indemnitaire dans la FPT.

Demande suppression du congé de réorientation pro et prévoir autres mesures.

Réflexion sur aide en début de carrière (aide à l'installation, action sociale).

Retravailler la formation initiale.

Réformer la GRH.

Faire un bilan du NES.

**FSU** : travailler les conditions de travail en parallèle de la rémunération.

Bilan de la RGPP

La réflexion doit se faire en sortant de la logique du mérite et de l'individualisme.

Il faut travailler le début de carrière, mais aussi la fin de carrière qui est aussi problématique.

La mobilité et la formation des agents ne doivent pas être oubliées.

**Solidaire** : demande quelle marge de manœuvre budgétaire, ne pas travailler sans moyens.

Le point d'indice en priorité absolue.

Demande suppression de la PFR.

Quid du travail sur SFT et IR ?

**CFTC** : ok pour contexte budgétaire difficile, mais sur échelonnement et non-restriction de marge de manœuvre.

Outre la CAT. C prioritaire, travailler le B, le A dont le GRAF.

Demande de 50 à 100 points d'augmentation d'indice par échelon pour se considérer en juste rémunération.

Demande un régime indemnitaire égal entre ministères sur la base du plus haut.

Supprimer la PFR en particulier pour les C.

Retraite : intégrer RAFP et encourager les retraites complémentaires comme Préfond.

Ne pas créer de disparité entre FP entre les moyens donnés.

**CGC** : prêt à signer accord gagnant/gagnant si nous sommes bien en négociation et non concertation unilatérale.

Maintenir point d'indice bas, c'est aggraver la situation des jeunes et maintenir les retraites à un niveau bas.

Revenir sur une séparation entre GVT et augmentation du pouvoir d'achat.

Dans la réflexion sur la grille, une prise en compte du vieillissement de la population doit être faite.

Quid du GPEC ?

**FAFPT** : insiste sur les moyens alloués à ce travail. En particulier en lien avec annulation défiscalisation heures supplémentaires.

Situation critique en particulier pour les agents sous le seuil de pauvreté.

PFR antinomique avec la Fonction publique, abrogation à prévoir.

Dans le travail sur mobilité, ne pas oublier celle de FPT vers Etat.

Réflexion à faire sur le temps de travail y compris en cours de vie (modularité en Fonction de la période de sa vie).

**SNPS** : l'amélioration de la formation professionnelle doit être un point approfondi.

La fusion des corps est à prévoir, mais maintenir certaines spécificités.

Pour une réflexion de cette fusion en lien avec autres versant FP.

Attire attention à ce que les établissements hospitaliers aient les compléments de financement permettant la mise en place des nouvelles mesures salariales.

**Mme Lebranchu** :

Cat. C : ok pour un travail prioritaire, mais avec réflexion entre chaque FP (mesure n'a pas le même impact budgétaire à la FPT qu'à la FPE).

Besoin d'un bilan complet avec vision globale, mais aussi vision pour 1 agent type, et ce pour chaque catégorie.

Jour de carence, des études d'impact budgétaire se font sur FPE et FPH mais plus dur à la FPT.

Elle note la convergence de revendications entre toutes les organisations syndicales.

Se concentre sur le bilan qui se doit d'être exhaustif et sans tabou.

**Prochaine réunion le 17 octobre 2012 au matin.**



# 9 octobre 2012, forte mobilisation pour l'emploi et la défense de l'industrie

***L'appel de la Fédération européenne de l'Industrie s'est traduit, en France, à l'initiative de la CGT, par des arrêts de travail et des manifestations.***

La CGT recense plus de 90 000 participants issus de nombreux secteurs professionnels, privés et publics, à l'ensemble des initiatives qui se sont déroulées sur le territoire.

La CGT se félicite de cette forte mobilisation pour l'emploi et l'avenir de nos industries, pour une Europe Solidaire et sociale et pour une réponse aux urgences sociales.

En France, les salariés ont manifesté ce 9 octobre, leur solidarité et leurs convergences avec les travailleurs en lutte en Grèce, au Portugal, en Espagne... Le monde du travail, partout en Europe, se rassemble et fait entendre sa voix contre les politiques d'austérité généralisées par le Traité Européen.

Dans chaque pays l'idée fait son chemin que la rigueur est le pire des remèdes. Relancer une politique industrielle, est un levier essentiel pour le développement et le progrès social.

Les salariés des entreprises, sont en attente d'une loi protégeant leurs sites industriels, leurs emplois et les conditions de relance de la production.

Le monde du travail, principalement les jeunes et les femmes, sont victimes d'une crise dont ils ne sont pas responsables mais dont ils paient lourdement les conséquences. En témoigne les chiffres du chômage et du nombre d'emplois précaires. Un salarié sur deux tente de vivre avec moins de 1 500 euro par mois.

Ce n'est pas le coût du travail qu'il faut réduire c'est le coût du capital.

Les richesses créées par le travail doivent être mises au service de l'investissement dans l'appareil productif, du développement « bas-carbone », de l'emploi, de la formation professionnelle, de la satisfaction des besoins sociaux et de la protection de l'environnement.

Les aides publiques doivent être conditionnées au respect de critères portant sur les créations d'emplois et les politiques salariales.

Depuis plus de trente ans, le travail a été la variable d'ajustement. Pour accroître la rentabilité du capital, les dividendes des actionnaires, les entreprises ont mis une pression sans précédent pour réduire le coût du travail, en organisant la dégradation des conditions de travail, de la qualité du travail et de son efficacité. En dévalorisant les qualifications, en développant la précarité et la pression salariale, en accentuant la pression sur les normes de travail et d'emploi, les systèmes de protection sociale et de santé.

Le développement industriel et des services publics est indissociable d'une meilleure sécurisation de l'emploi et de droits d'intervention des salariés sur leur travail, leur emploi et la stratégie de leur entreprise.

La CGT revendique ainsi des droits attachés à la personne transférables d'une entreprise à l'autre, c'est-à-dire une Sécurité Sociale Professionnelle constitutive d'un nouveau statut du travail salarié. La CGT va s'appuyer sur le succès de la journée du 9 octobre pour porter plus fort les revendications des salariés pour sécuriser leur emploi. C'est cela que le patronat doit prendre en compte dans les négociations interprofessionnelles en cours.

Cette journée de grève et de manifestations pour la défense de l'emploi et de l'industrie s'adresse aussi au gouvernement et aux parlementaires. Ils doivent prendre rapidement de bonnes mesures pour trancher avec la logique patronale.

La CGT appelle les salariés à rester vigilants, mobiliser et à rejoindre plus nombreux les rangs de la CGT pour que ça change dès maintenant dans les entreprises et sur tous les lieux de travail.

**Confédération Générale du Travail**

263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex - Tel : 01 48 18 80 00

Montreuil, 9 octobre 2012 - Ne pas jeter sur la voie publique - [www.cgt.fr](http://www.cgt.fr)

## Dans la Fonction Publique de l'Etat, le projet de budget social est loin des attentes.

**A** l'unanimité, lors du comité interministériel de juin 2012, les organisations syndicales revendiquaient une augmentation des crédits sociaux pour assurer, en 2013, le versement des prestations existantes mais aussi pour commencer à apporter une aide plus soutenue aux jeunes agents.

Plusieurs propositions nouvelles soutenaient un projet de budget à 204 M€ de crédits pour 2.300 000 agents exerçant dans la Fonction publique de l'Etat.

- une participation de l'employeur au départ en vacances des moins de 30 ans par une bonification du chèque vacances à 35%. Il faut savoir que sur les 16% d'agents ayant moins de 30 ans seulement 4.2% épargnent pour leurs vacances.

- une augmentation du nombre de berceaux réservés près des prestataires, correspondant aux besoins exprimés par les structures d'action sociale régionales, soit 500 places de plus. Il faut savoir que 110 000 enfants de parents fonctionnaires d'Etat ont moins de trois ans et qu'en Ile de France par exemple seulement 770 places sont offertes sur 2000 demandes.

- la pérennisation de la réservation de logements sociaux près des bailleurs notamment lorsque l'accès aux 5% préfectoraux est saturé. Il faut savoir que plusieurs territoires ont besoin d'un parc supérieur aux 5% pour répondre à la demande des agents. A Paris, seuls 13% des demandes ont une réponse positive.

- une aide aux parents pour la prise en charge des études de leurs enfants. Il faut savoir que la proposition ne concernait que les étudiants qui quittent le domicile familial soit 100 000 jeunes sur 200 000 recensés.

**Le Projet de Loi de Finances pour 2013 est loin des attentes sociales chiffrées par tous les syndicats lors du CIAS de juin 2012 et défendues lors d'une audience au cabinet de la Ministre en juillet.**

**Il est en retrait, de 10% en autorisation d'engagement et de 9% en crédits de paiement, comparé au Plan de Loi de Finances 2012 à périmètre constant.**

**Ce projet de dotation budgétaire pour l'action sociale interministérielle des agents de l'état est dans le droit fil des autres mesures : suppressions d'emplois dans la majorité des ministères, réduction des crédits de fonctionnement, gel du point d'indice etc. qui sont au cœur de la démarche gouvernementale de vouloir économiser 10 M€ sur les dépenses de l'Etat dans la Fonction publique d'Etat.**

Paradoxalement aux changements attendus, il est en rupture avec les politiques des gouvernements précédents qui essayaient de "*sanctuariser*" les budgets sociaux à l'affichage du Plan de Loi de Finances.

Il n'est pas conforme aux orientations du président de la république qui s'engageait à mener une politique sociale en direction des jeunes.

Plus grave encore, ce projet de budget donne une indication sur le sens de l'évolution de l'Action sociale dans la Fonction publique de l'Etat en cours de concertation. L'employeur Etat n'entend pas mener une politique d'harmonisation des droits sociaux par le développement d'une politique interministérielle.

Le signal fort consiste à, par exemple, supprimer au Plan de Loi de Finances tous les crédits permettant d'engager des réservations de logement sociaux pour les agents alors que les besoins sont criants et les réponses ministérielles très hétérogènes.

Aujourd'hui, le ratio crédits action sociale par agent en regard de la masse salariale peut varier de 2.40% pour les agents du ministère du travail, de la santé (DRH Santé, CS-JS) à 0.19% pour les agents de l'Education Nationale, les plus nombreux. Cette inégalité est insupportable, en particulier pour les agents transférés en direction interministérielle qui, travaillant dans les mêmes services n'ont pas l'accès aux prestations à un tarif identique, par exemple.

**La CGT a dénoncé ce projet de budget lors du rendez vous au cabinet le 9 octobre.**

**La CGT a revendiqué qu'aucune taxation ne vienne réduire les crédits inscrits au Plan de Loi de Finances 2013 (en 2012 elle était de 7%).**

**En l'état actuel du Plan de Loi de Finances, la délégation CGT ne le votera pas lors du prochain CIAS.**

**C'est en agissant que nous gagnerons !**

**L'UGFF CGT invite tous les personnels à une première journée convergente d'actions dans la Fonction publique le 23 octobre.**

Montreuil, le 11 octobre 2012



**SECRETARE GENERAL**  
**Nicolas BAILLE**

Secrétaires Général-Adjoint  
Jean-M. RECH  
Maurice BARLA

Secrétaire à la Politique Financière  
Francis C.

Trésorier-adjoint  
Eric B.

Secrétaires à l'orga. et à la vie syndicale  
Didier P.  
Thierry G.

# Calendrier 2013

**Janvier**

L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6
7	8	9 SECRETARIAT	10	11	12	13
14	15	16	17 CE UGFF	18	19	20
21	22	23 CE FEDE	24	25	26	27
28	29	30	31			

**Février**

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	
4	5	6 SECRETARIAT	7	8	9	10
11	12	13	14 CE UGFF	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27 SECRETARIAT	28			

**Mars**

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	
4	5 CE	6 FEDERATION	7	8	9	10
11	12	13 SECRETARIAT	14	15	16	17
18	19 CONGRES	20 CONFEDERAL	21	22	23	24
25	26	27 SECRETARIAT	28 CE UGFF	29	30	31

**Avril**

L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10 SECRETARIAT	11	12	13	14
15	16	17	18 CE UGFF	19	20	21
22	23	24 SECRETARIAT	25	26	27	28
29	30					

**O.F.I.C.T.**  
Pierre T.  
**Secrétaire Politique**  
Francis C.

Suivi à la Politique Revendicative  
Isabelle P.  
Suivi du Bureau et classement  
James V.

**Mai**

L	M	M	J	V	S	D
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15 SECRETARIAT	16	17	18	19
20	21	22 CE	23 FEDERATION	24	25	26
27	28	29 SECRETARIAT	30	31		

**Juin**

L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4 CONGRES	5	6 FEDERATION	7	8	9
10	11	12 SECRETARIAT	13	14	15	16
17	18	19	20 CE UGFF	21	22	23
24	25 CE	26 FEDERATION	27	28	29	30

**Juillet**

L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10 SECRETARIAT	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24 SECRETARIAT	25	26	27	28
29	30	31				

**Août**

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28 SECRETARIAT	29	30	31	

**Equipe administrative et technique**

Michèle B.  
Jean-Guy

**Septembre**

L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4 CE	5 FEDERATION	6	7	8
9	10	11	12 CE UGFF	13	14	15
16	17	18 SECRETARIAT	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

**Octobre**

L	M	M	J	V	S	D
		1	2 SECRETARIAT	3 CE UGFF	4	5
7	8	9	10	11	12	13
14	15 CONGRES	16 UGFF	17	18	19	
20	21	22	23 SECRETARIAT	24	25	26
27	28	29	30	31		

**Novembre**

L	M	M	J	V	S	D
				1	2	3
4	5 CE	6 FEDERATION	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20 SECRETARIAT	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

**Décembre**

L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4 SECRETARIAT	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18 SECRETARIAT	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

**DATES A RETENIR**

**SECRETARIATS ( 19 )**

**CONGRES (3)**

**COMMISSION EXECUTIVE UGFF (8)**

**COMMISSIONS EXECUTIVES ( 6 )**